



MAISON
DE LA
MÉDIATION

Prévenir

Informer

LA MAISON DE LA MÉDIATION À VOTRE SERVICE

La maison de la médiation est ouverte aux étudiants et personnels de l'université. Elle s'engage à œuvrer en toute neutralité, impartialité et confidentialité.

Xavier Mercier-Chauve, *directeur*
Badia Annouh, *assistante administrative*
Philippe Ledoux, *conseiller*
Cathy Zuberek, *conseillère*
Christelle Bouchire, *psychologue*

Les missions de la maison de la médiation

- Informer, donner l'accès au droit
- Mettre en relation
- Prévenir les comportements abusifs
- Pacifier les relations et prévenir les conflits
- Sensibiliser la communauté universitaire

Une question juridique ou un renseignement administratif ?

Pour toutes vos questions sur la vie universitaire, professionnelle ou personnelle, ou pour vous donner accès aux textes législatifs et réglementaires, des conseillers se tiennent à votre disposition.

Une difficulté non résolue, savoir à quel service s'adresser ?

Le rôle de la maison de la médiation : faciliter la circulation des informations au sein de l'université, vous mettre en relation avec les services ou vous orienter vers des structures extérieures spécialisées, éclaircir ou rétablir les relations de travail ou d'études.

Une action de sensibilisation sur la thématique des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement ou des discriminations ?

En relation avec les VP compétents, la maison de la médiation, contribue à l'organisation d'actions de sensibilisation dans les domaines d'égalité entre les femmes et les hommes, des discriminations, de la laïcité et du handicap notamment (exposition, table ronde, projection, débat).

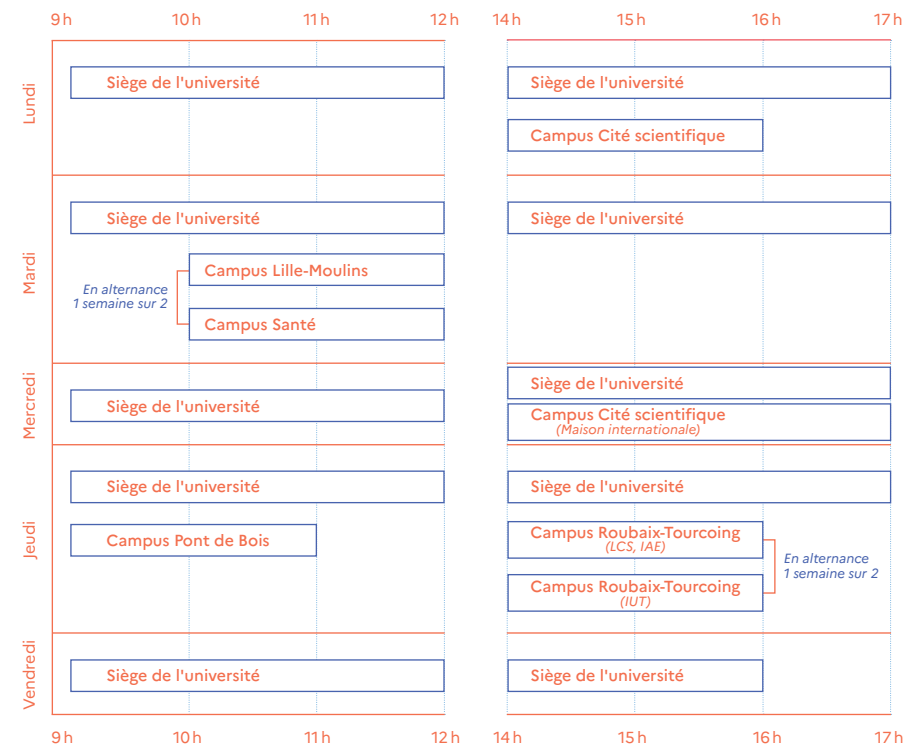
LA MAISON DE LA MÉDIATION VOUS ACCUEILLE

Au siège de l'université à Lille (*accueil du public et rendez-vous*)

42 rue Paul Duez, rez-de-jardin, bureau 006

Sur les campus et sites distants (*permanences et rendez-vous*)

- **Lille**
 - Campus Lille-Moulins, faculté des sciences juridiques, 1 place Déliot, salle R1-36
 - Campus Santé, faculté de pharmacie, rez-de-chaussée, salle de visioconférences
- **Villeneuve d'Ascq**
 - Campus Cité scientifique, Bâtiment P7, rez-de-chaussée gauche
 - Campus Cité scientifique, Maison internationale (permanence psychologique sur rdv)
 - Campus Pont-de-Bois, salle A2.025, maison de l'étudiant-niveau forum
- **Roubaix**
 - Îlot gares, 651 avenue des Nations Unies, bureau n°4
 - Département Langues étrangères appliquées (faculté des langues cultures et sociétés)
 - Pôle Commerce distribution (IAE Lille)
- **Tourcoing**
 - IUT, 35 rue Sainte-Barbe, infirmerie



Des rendez-vous peuvent être proposés en dehors de ces plages horaires. Toutes ces indications concernent les permanences hors périodes de vacances, de pauses pédagogiques et jours fériés. Pour un planning plus détaillé, contacter la maison de la médiation.

STRUCTURES ET DISPOSITIFS ASSOCIÉS

La maison de la médiation est associée aux cellules harcèlement (sexuel et moral) et au médiateur, référent discriminations.

L'université, lieu de formation et de recherche, se doit de respecter et de faire respecter les droits de ses personnels et de ses usagers et de s'assurer que les relations professionnelles et pédagogiques se déroulent dans le respect et la dignité de chacun.

CESAHM : Cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement contre le harcèlement moral

contact-harcelement-moral@univ-lille.fr

CEVIHS : Cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel

contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr

Cellule H-VSS

Maison de la médiation

maison-mediation@univ-lille.fr

Médiateur

amadou.bal@univ-lille.fr

Référent discriminations

amadou.bal@univ-lille.fr

Victime ou témoin d'une situation de harcèlement ou de discrimination ?

La maison de la médiation est un lieu d'écoute, d'analyse des situations et d'accompagnement, en étroite collaboration avec des structures spécialisées : deux cellules de prévention et de lutte contre le harcèlement (sexuel / moral) et un référent discriminations.

Un problème de communication, des tensions à l'université ?

Travailler sur la prévention et la gestion des conflits dans les services et composantes de l'université, est l'une de nos missions. En partenariat avec la direction des relations humaines, le médiateur de l'université est à votre disposition.

Signalement

Victime comme témoin direct, vous pouvez saisir le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, à partir de votre intranet :

- **personnels** : intranet > qualité de vie au travail > médiation : Faire un signalement
- **étudiants** : intranet > vie pratique > médiation : Faire un signalement